

Rénovation des référentiels de diplôme de BTSA – Vague 4

DGER/SDES/BFES et IEA

Sommaire

- Rappel du contexte : la réforme des BTSA
- Présentation de la nouvelle structure des référentiels de diplôme
- Les évolutions des référentiels de diplôme des spécialités :

Génie des équipements agricoles (GDEA)

Métiers de l'élevage : développement, production, conseil

Développement, animation des territoires ruraux (DATR)

Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRICOLE (ACS'AGRI)

Rappel du contexte : la réforme des BTSA

Quel processus de rénovation ?

Recueil besoin professionnels et prospective de l'emploi => métiers et activités pro (DRIF)

↓
Ecriture du référentiel (IEA)

↓
Groupe de travail avec les instances du MASA

↓
Présentation à la Commission professionnelle consultative => validation du besoin par les professionnels

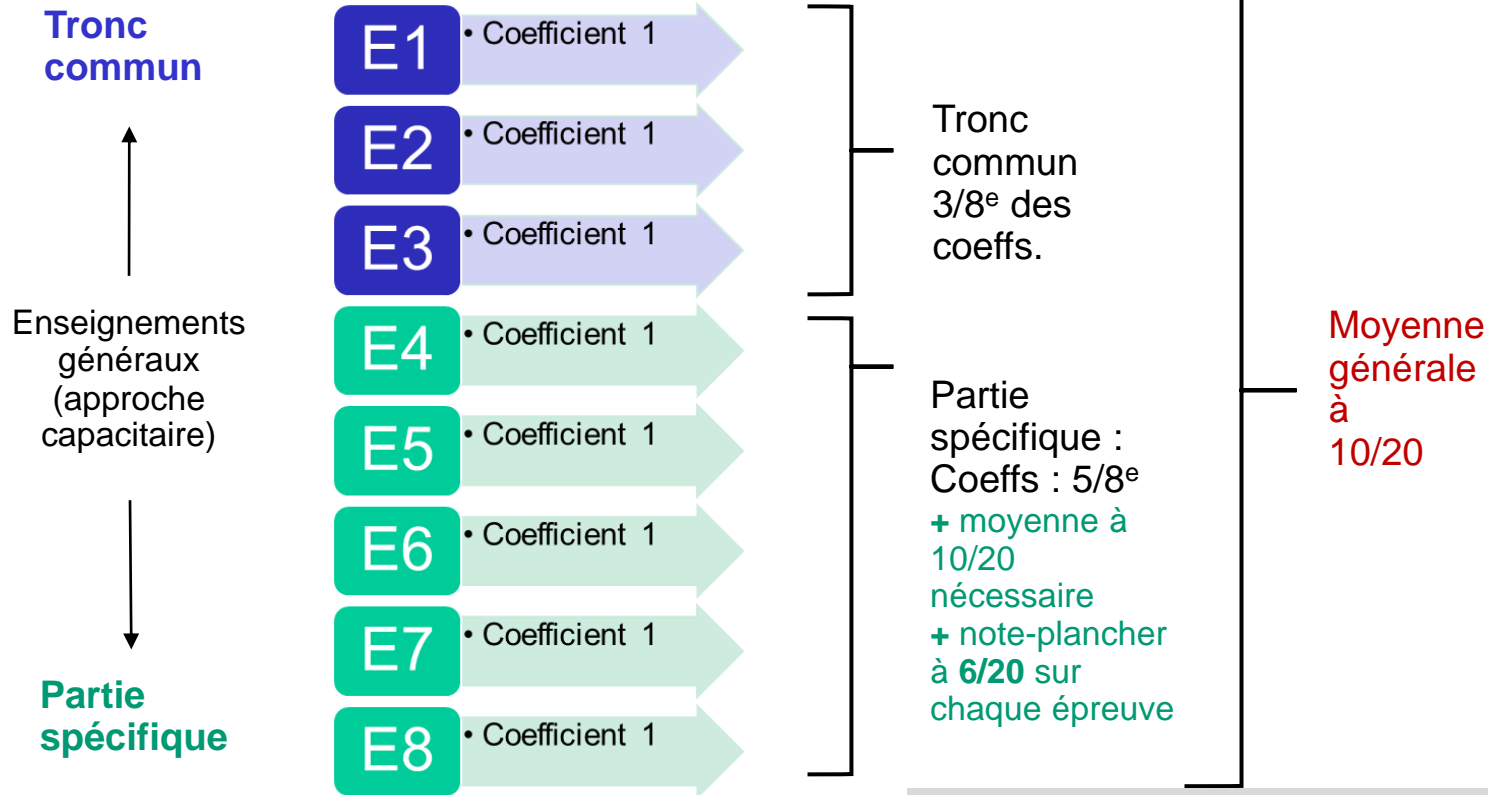
↓
Finalisation du référentiel de formation

↓
Consultations des équipes pédagogiques

↓
Présentation instances du MASA

↓
Publication de l'arrêté de création

Modalités de calcul des moyennes



Comparaison BTSA actuel :
Suppression note-plancher sur E1 + E7-1 et E7-2

Nouvelles règles de calcul des moyennes

- **Référentiels de diplôme : 8 blocs de compétences :**
 - 3 blocs pour le tronc commun
 - 5 blocs pour la partie spécifique à chaque spécialité
- Une **épreuve de diplôme (E1 à E8)** évalue une capacité valant bloc de compétences. Chaque épreuve : coefficient 1.
- **Moyenne générale** : calculée sur la base des notes obtenues aux 8 épreuves de diplôme

Conditions éliminatoires :

- Une **moyenne des 5 épreuves spécifiques de la spécialité** inférieure à 10/20 est éliminatoire
 - Une **note inférieure à 6/20 à l'une des épreuves spécifiques de la spécialité** est éliminatoire
-

Tenue de classes double tête (rénovée/non-rénovée)

- ❖ *Exemple : Classe de BTSA DATR/GEMEAU à partir de la rentrée scolaire 2024*

 - ❖ Classe spécialité renovée + non-renovée
⇒ **possible** mais /!\ passage TIM et Maths du tronc commun vers les enseignements spécifiques
1 dotation => tronc commun GEMEAU
1 dotation => enseignement spécifique DATR

 - ❖ Classe spécialité renovée **et** semestrialisée + spécialité non-renovée => **impossible**
-

Focus semestrialisation

- L'arrêté du 8 juillet 2021
 - NS semestrialisation (DGER/SDES/2022-863)
-

Habilitation au BTSA semestrialisé

- ❖ Pour les établissements volontaires, obtention d'une habilitation nécessaire pour la mise en place de la semestrialisation, quelle que soit la voie de formation (y compris scolaire) mais valant habilitation à délivrer le CCF
 - ❖ Une habilitation délivrée par la DRAAF, après avis obligatoire de l'inspection de l'enseignement agricole
 - ❖ Valable 5 ans max et renouvelable ; actualisation possible en cas de modification
 - ❖ Un retrait possible si les conditions ayant présidé à sa délivrance ne sont plus réunies
 - ❖ Calendrier : 5 mois pour le dépôt des dossiers ; deux mois pour la DRAAF pour apporter une réponse
 - ❖ Téléprocédures (démarches simplifiées)
-

Dossier d'habilitation* : les pièces à fournir

- ❖ la délibération du conseil d'administration ou de l'instance délibérante de l'établissement pour conduire le BTSA sous une forme semestrielle ;
- ❖ la présentation synthétique du projet ;
- ❖ la présentation du dispositif d'évaluation ;
- ❖ la présentation du dispositif de formation ;
- ❖ la qualification des formateurs (hors personnels enseignants) ;
- ❖ l'avis du jury sur la conduite du contrôle en cours de formation ;
- ❖ les accords de mobilité académique (conclus ou en prévision) ;
- ❖ Étude d'insertion professionnelle/poursuites d'études (dès le 1^{er} renouvellement)
- ❖ Doc annexes en ligne sur chlorofil et téléchargeables de PLANEVAL

Périmètre de l'habilitation

Elle est délivrée à **un** établissement de formation pour **une** spécialité, **une** option et pour **un** site, et ne peut être délivrée que pour des spécialités de BTSA ayant fait l'objet d'une rénovation à compter du 1er janvier 2021 (ou rentrée 2022, 2023 et 2024)

L'habilitation précise la ou les voies de formation pour lesquelles l'établissement est habilité
(cf courrier-type en annexe de la note de service)

Public mixte (mais 1 seule ingénierie de formation) = un dossier

Formation en semestrialisation

- 1 semestre = 2 à 4 unités d'enseignement (UE)
- 1 UE vise à l'acquisition d'1 à 5 capacités intermédiaires du référentiel de compétences du BTSA
- Chaque UE donne lieu à une SE intégrative
- Chaque établissement construit ses UE
- Toutes les capacités intermédiaires du référentiel doivent être évaluées



	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8
S1	C1.1	C2.3		C4.1	C5.1 C5.2	C6.4	C7.1	C8.1 C8.2
S2		C2.2	C3.1	C4.2	C5.4	C6.1	C7.3	C8.3
S3	C1.2	C2.4	C3.3 C3.4	C4.4		C6.2		C8.4
S4	C1.3	C2.1	C3.2	C4.3	C5.3	C6.3	C7.4 C7.5	



UE 1
 UE 2
 UE 3



Epreuve E1 : calcul de la note à la fin des deux ans (=moyenne des notes des
 ECCF des capacités C1.1, C1.2 et C1.3)

/\! Exemple théorique avec capacités
 fictives

Dérogation au principe d'étanchéité semestrielle

C 2.1

C 2.2

C 2.3

C 3.2

- L'enseignement peut être mis en œuvre sur plusieurs semestres :
 - ✓ **Soit intégration dans une UE si SE est cohérente**
 - ✓ **Soit placé hors des UE dans une unité de formation transversale**



L'évaluation certificative de la capacité relève d'un semestre et d'une grille d'évaluation unique

Les différentes activités peuvent être évaluées au cours des semestres sur lesquelles elles sont menées pour renseigner les indicateurs de la grille d'évaluation

=> la note finale est donnée au **dernier semestre où la capacité est évaluée et les ECTS associés à ces capacités sont délivrés lors de l'évaluation**

	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8
S1	C1.1	C2.1		C4.1	C5.1 C5.2	C6.4	C7.1	C8.1 C8.2
S2		C2.1	C3.1	C4.2	C5.4	C6.1	C7.3	C8.3
S3	C1.2	C2.1 C2.4	C3.3 C3.4	C4.4		C6.2		C8.4
S4	C1.3	C2.2	C3.2	C4.3	C5.3	C6.3	C7.4 C7.5	

Des indicateurs peuvent être complétés au cours des semestres.

L'évaluation certificative de la C2.1 relève du S3, les ECTS associés sont attribués sur ce semestre.

!/ \ Exemple théorique avec capacités fictives

Mobilités académiques

- **Un ou deux semestres** peuvent être réalisés dans un établissement partenaire (à l'international ou en France)
 - **Un accord de mobilité** permet de déterminer les modalités d'évaluation
 - Élaboration d'un **plan d'évaluation personnalisé validé par le PAJ**
 - En cas d'impossibilité d'évaluation dans l'établissement partenaire, deux capacités intermédiaires au maximum peuvent faire l'objet d'évaluations de substitution par l'établissement d'origine.
-

Retour campagne 2022- habilitations

Les 98 dossiers qui ont été déposés se composent de :

20 BTSA VO = soit 47% des formations ouvertes sur Parcoursup 2022

78 BTSA TC :

- 23 Alimentation et boisson = soit 32% des formations ouvertes
- 11 Biens et services pour l'agriculture = 45%
- 3 produits de la filière forêt/bois = 37,5%
- 26 Univers jardin et animaux de compagnie 44%
- 15 Vins, bières et spiritueux = 50%

Dossiers acceptés 2023

Spécialité et option	Nombre de formation*	% des formations ouvertes sur Parcoursup 2023 conduites en semestrialisation*
Agronomie et cultures durables (ex BTSA Agronomie productions végétales)	23	36%
Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (ANABIOTEC)	26	54%
Métiers du Végétal : alimentation, ornement et environnement (ex BTSA Productions horticoles)	13	29%
Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (BIOQUALIM) (ex BTSA sciences et techniques des aliments-STA)	33	
Aliments et processus technologiques	28	47%
Produits laitiers	5	55%
Viticulture-Œnologie (2 ^{ème} campagne d'habilitation)	1	3%
Technico-Commercial (2 ^{ème} campagne d'habilitation)	18	
Alimentation et boisson	6	8%
Biens et services pour l'agriculture	4	14%
Produits de la filière forêt/bois	1	11%
Univers jardin et animaux de compagnie	4	7%
Vins, bières et spiritueux	3	8%
Total général	114	



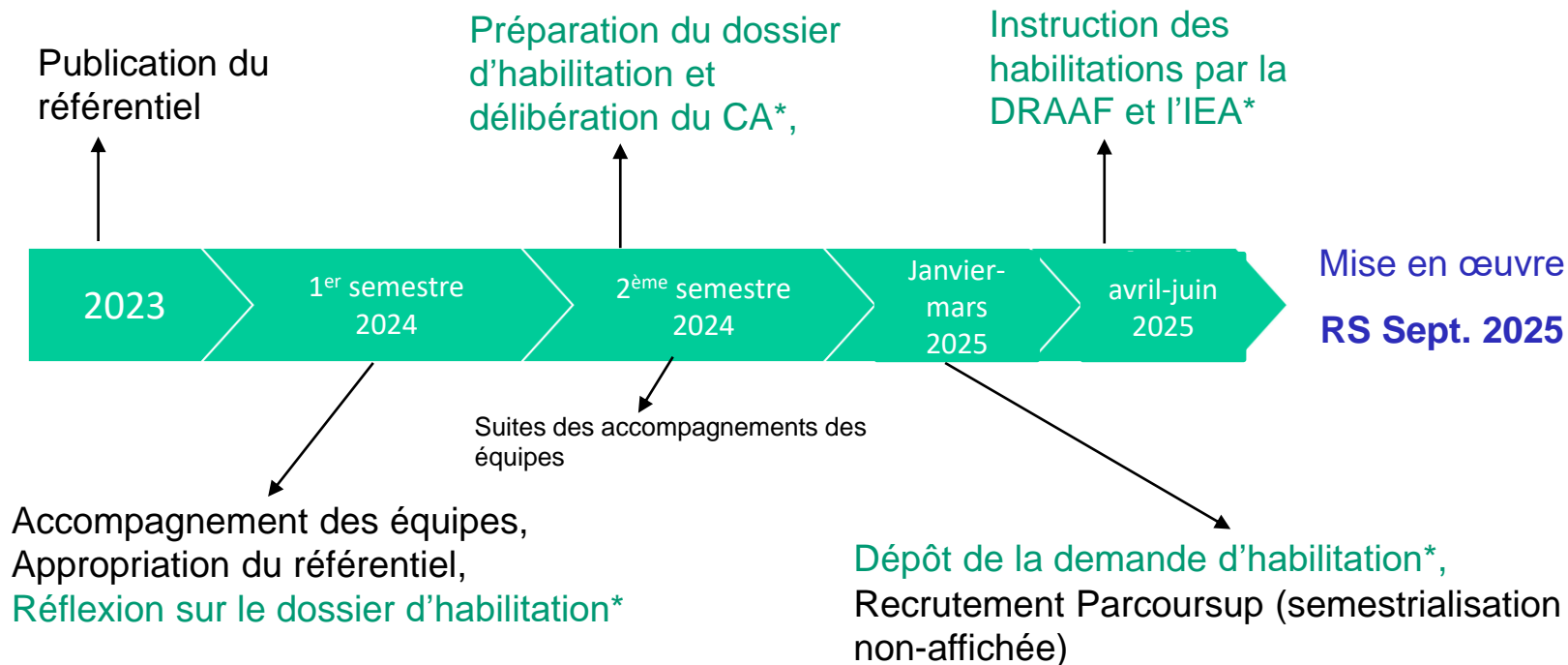
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES METIERS GRANDEUR NATURE

Calendrier

Calendrier de mise en œuvre des spécialités vague 4



**pour le BTSa semestrialisé*

1^{ère} séquence de questions/réponses

La nouvelle structure des référentiels de diplôme

Préambule : un changement de paradigme

- distinction savoirs / connaissances /capacités
 - capacité / compétence
 - de la pédagogie par objectif à l'approche par compétences
-

Une nouvelle architecture des référentiels de diplômes professionnels

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie la composition actuelle des référentiels de diplôme :

Partie du référentiel	Définition de la loi
Référentiel d'activités	Situations de travail Activités exercées Métiers et emplois visés
Référentiel de compétences	Compétences et connaissances, y compris transversales, qui en découlent
Référentiel d'évaluation	Critères et modalités d'évaluation des acquis

Partie du référentiel	Définition de la loi	Contenu MASA
Référentiel d'activités	Situations de travail Activités exercées Métiers et emplois visés	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte, métiers et emplois - Fiches descriptives d'activités (FDA), avec le code ROME et le code NSF - Champs de compétences et Situations Professionnelles Significatives (SPS)
Référentiel de compétences	Compétences et connaissances, y compris transversales, qui en découlent	<ul style="list-style-type: none"> - Blocs de compétences (en relation avec les champs de compétences pour la partie professionnelle) - Capacités globales (blocs) et capacités intermédiaires
Référentiel d'évaluation	Critères et modalités d'évaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> - Épreuves - Capacités intermédiaires et critères d'évaluation - Modalités d'évaluation (classique, semestrialisé, HCCF)
Référentiel de formation (maintenu au MASA)	/	<ul style="list-style-type: none"> - Modules correspondant aux blocs de compétences - Savoirs mobilisés pour l'atteinte de chaque capacité

Principes retenus : écriture de blocs de compétences

*« Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles **homogènes et cohérents** de compétences contribuant à **l'exercice autonome d'une activité professionnelle** et pouvant être **évaluées et validées**. »*

Définition des blocs de compétences (article L. 6113-1 du code du travail)

Un alignement des éléments du référentiel de diplôme pour la partie professionnelle

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences et d'évaluation				Référentiel de formation
Champ de compétences	Bloc de compétences / capacité globale	Epreuve de diplôme	Capacités intermédiaires évaluées (X par bloc)	Critères d'évaluation correspondant à chaque capacité	Module Savoirs mobilisés pour l'atteinte des capacités

	8 Blocs de compétences = 8 Capacités globales	Environ 30 capacités évaluées	Epreuves	Evaluation pour les candidats en ECCF et EPT
Domaine du tronc commun à tous les BTSA (3 blocs)	B 1 C 1	C1-1 C1-2 C1-3	E1	Evaluation ponctuelle terminale commun avec les HCCF
	B 2 C 2	C2-1 C2-2 C2-3 C2-4	E2	ECCF
	B 3 C 3	C3-1 C3-2 C3-3	E3	ECCF
Domaine professionnel spécifique à la spécialité (5 blocs)	B 4 C 4	C4-1 C4-2 C4-3	E4	ECCF
	B 5 C 5	C5-1 C5-2 C5-3 C5-4	E5	ECCF
	B 6 C 6	C6-1 C6-2 C6-3	E6	ECCF
	B 7 C 7	C7-1 C7-2	E7	Evaluation ponctuelle terminale reposant ou non sur l'expérience professionnelle selon les BTSA
	B 8 C 8	C8-1 C8-2 C8-3	E8	Evaluation ponctuelle terminale reposant ou non sur l'expérience professionnelle selon les BTSA



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les principes retenus pour l'écriture des référentiels de compétences et d'évaluation

Des évolutions concernant le tronc commun

Le tronc commun n'est pas assimilé strictement à des capacités générales ; il s'appuie aussi sur des activités professionnelles

ex : C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel (Ex M11)

Tous les enseignements font l'objet de capacités évaluées et participent à la certification de façon équivalente

ex :

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire (EPS)

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers (EIL – ex MIL)

Des disciplines « générales » intégrées aux capacités professionnelles (mathématiques, TIM)

Tronc commun

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 :

S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 Se situer dans des questions sociétales

C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 :

Construire son projet personnel et professionnel

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

C2.4 Conduire un projet

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 :

Communiquer dans des situations et des contextes variés

C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

C3.2 Communiquer en langue étrangère

C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

Principes retenus : écriture des blocs de compétences

Des blocs de compétences en cohérence avec un domaine d'activité :

- construits à partir des champs de compétences
- susceptibles de faire l'objet d'une évaluation distincte

5 champs de compétences dans le référentiel d'activités

→ 5 blocs professionnels du référentiel de compétences

France compétences – Documentation

<https://www.certificationprofessionnelle.fr/bases-documentaires>

Principes retenus : écriture des capacités

- Nombre de capacités intermédiaires évaluées limité mais en nombre suffisant pour une compatibilité avec 4 semestres
 - Ecriture des capacités en terme de potentiel / compétence
 - Spécification des capacités par des critères qui étayent l'évaluation
-

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Élaborer un document de gestion durable forestier	Critères d'évaluation
C6.1. Réaliser un bilan de la gestion antérieure	Analyse du document de gestion Relation entre la gestion mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui et les objectifs de gestion passée Détermination des éventuels nouveaux enjeux du document de gestion
C6.2. Définir des objectifs de gestion	Caractérisation du contexte Caractérisation de l'équilibre visé du massif à moyen ou long terme Définition des objectifs par unité de gestion Prise en compte des impacts de la gestion mise en œuvre
C6.3. Concevoir des itinéraires sylvicoles	Justification du choix d'un itinéraire possible Planification des étapes de gestion en fonction des objectifs fixés
C6.4 Élaborer les documents de gestion	Programmation des différents types de coupe, de travaux et toutes interventions utiles à la garantie de la gestion durable Production du document de gestion et des cartes nécessaires

Principes retenus : évaluations

- Limiter le nombre de situations d'évaluation
 - Une situation d'évaluation permet d'évaluer une ou plusieurs capacités
 - Possibilité de situations d'évaluation permettant la validation conjointe de capacités du tronc commun et de capacités professionnelles spécifiques
 - Diversité possible des modalités d'évaluation
 - Une grille d'évaluation est élaborée et renseignée pour chaque capacité à partir des critères figurant dans le référentiel d'évaluation
-

Suivant une démarche itérative, les équipes :

- identifient la ou les capacité(s) évaluée(s) : 1 situation d'évaluation correspond à 1 ou plusieurs capacités (du même bloc ou non)
 - s'appuient sur les critères du référentiel d'évaluation
 - spécifient les indicateurs attachés à chaque critère
 - construisent une grille par capacité
 - cernent le contour de la situation d'évaluation (choix des modalités, du contexte, formulation des consignes...) pour valider la/les capacité(s) visée(s)
-

Trame de grille d'évaluation renseignée avec un exemple

En gras, éléments directement extraits du référentiel de diplôme

Capacité (cf. référentiel de compétences ou d'évaluation)	Critères (cf. référentiel d'évaluation)	Indicateurs A spécifier pour chaque critère par les équipes, en relation avec la situation d'évaluation	Commentaires	Points
C2.4 Conduire un projet	Planification d'une action dans la durée			/
	Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires			/
	Evaluation du projet			/
Appréciation globale :				/ 20

Un référentiel de formation structuré en modules mais dont le contenu est différent des anciennes écritures

Le référentiel de formation adopte une nouvelle présentation.

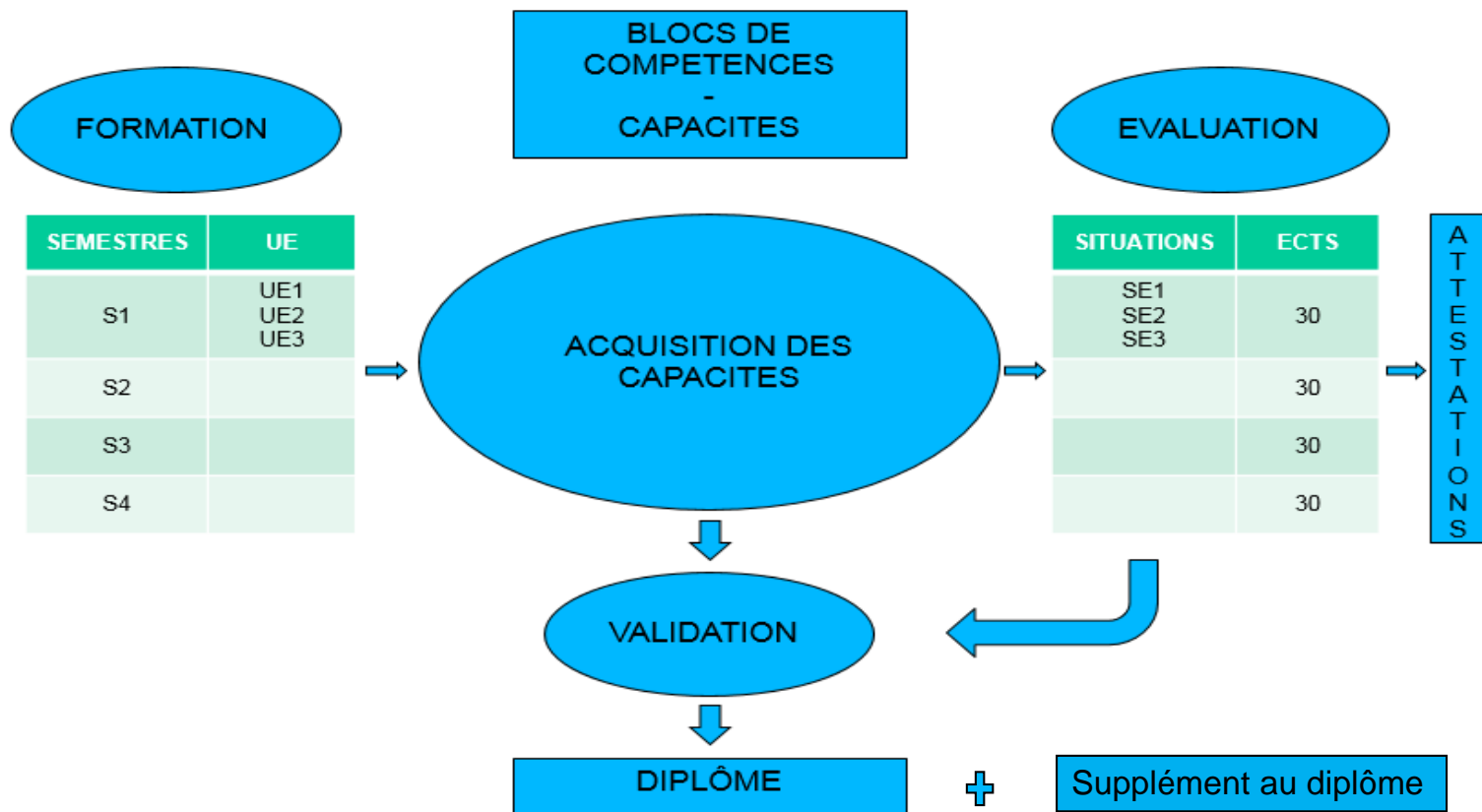
Il reste organisé en modules, chacun correspondant à un bloc de compétences et décline les enseignements associés à chaque capacité en prenant en compte les critères d'évaluation.

Les capacités étant intégratives, les modules le sont également.

Il est présenté sous forme de savoirs mobilisés pour l'atteinte des capacités (pas d'écriture en termes d'objectifs de formation). Sont indiqués les disciplines impliquées et activités supports potentielles dont les activités pluridisciplinaires.

Des documents d'accompagnement préciseront les contenus

et proposeront des pistes pour la formation.



2nde séquence de questions/réponses



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES METIERS GRANDEUR NATURE

Merci de votre attention
